



A l'attention des associations sportives de tennis de table de l'Ile de La Réunion

Paris, le 26 mai 2018

N/Réf. : CP/FL/TC

Objet : Commission interne transitoire – Lettre aux clubs

Madame, Monsieur le Président,

Nous faisons suite aux différents courriers qui ont été adressés depuis plusieurs mois à l'équipe dirigeante actuelle de la ligue Réunionnaise de Tennis de Table, présentant des mises en garde contre une gestion défectueuse dans les domaines institutionnel, administratif, sportif et financier. Vous avez été en copie de ces courriers.

Vous trouverez ci-après copie du courrier adressé le 23 mai 2018 au Président de la Ligue Réunionnaise de Tennis de Table, l'informant de la décision du Conseil fédéral de la FFTT du 19 mai, suite à l'absence d'avancée malgré toutes les injonctions formulées, pouvant laisser espérer un retour à une gestion administrative et financière respectueuse des statuts de la Ligue et de la Fédération.

Ainsi, les sommes dues à la FFTT au titre des affiliations et licences que vous avez payées à la ligue lors des deux dernières saisons n'ont toujours pas été versées à la fédération ; vous aviez été informés d'un moratoire autorisant à solder cette dette de 8 090 euros, selon un échéancier convenu. A l'heure actuelle, aucun versement n'a été réalisé.

Ainsi également, aucun bilan financier n'a été communiqué, ni à vous, Président(e) de club, ni à la fédération, en contravention des dispositions statutaires.

Enfin, aucune Assemblée générale n'a été organisée depuis le 3 septembre 2016, ne vous donnant pas l'occasion d'être informés de la gestion ni d'en donner quitus, ce qui est votre droit.

C'est pourquoi, le Conseil Fédéral de la FFTT, à l'issue d'un vote à bulletin secret, a décidé à l'unanimité des membres présents de supprimer l'ensemble des attributions de la Ligue Réunionnaise de Tennis de Table, conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement Intérieur de la FFTT, de sorte que celle-ci perd avec effet immédiat sa subdélégation d'organe déconcentré de la Fédération.

Par voie de conséquence, le Conseil Fédéral décide que la gestion de l'activité de la Ligue est reprise par la FFTT au travers d'une « Commission interne transitoire pour la Réunion » constituée à cet effet et qui devra notamment s'assurer de la bonne délivrance des licences, de l'affiliation des clubs de la Région et de la poursuite des compétitions, ainsi qu'elle devra tout mettre en œuvre pour permettre, au plus tôt, le retour d'une représentation locale du tennis de table à la Réunion.

Cette Commission est constituée des membres suivants : Françoise Lopicque, secrétaire générale, responsable de la Commission, de Miguel Vicens, vice-président de la FFTT, et de Patrick Lustremant, président de la commission statuts et règlements, accompagnés d'une représentation sur place qui sera assurée par Jean-Marc Jacques, coordonnateur assisté de plusieurs personnes dans les domaines administratifs, financiers et sportifs. La mission de la Commission interne transitoire s'achèvera lorsque les conditions seront réunies pour que les clubs de la Réunion bénéficient des services d'une association pérenne fonctionnant conformément à ses statuts et qui pourra, à ce titre, se voir attribuer la mission d'un organe déconcentré de la FFTT.

Quelles sont les conséquences de cette décision pour les clubs de l'Ile de la Réunion ?

La première conséquence est de vous permettre de continuer votre activité pongiste sans rupture, et un objectif important de ce courrier est de vous préciser les modalités de gestion, applicables dès aujourd'hui.

Affiliations pour 2018-2019 : elles se feront comme les années précédentes, par dossier papier. Après avoir été complété par les informations de votre club, ce dossier devra être adressé par courrier à Monsieur Jean-Marc Jacques, chargé de les collecter, au 6C chemin des Alizés Villa 1, 97417 La montagne.

Mutations, licences : à réaliser comme prévu en utilisant Spid

Engagement des équipes pour la prochaine saison : vous aurez prochainement communication des modalités, dès que les résultats sportifs de la saison auront été validés par la Commission interne transitoire.

Tous les paiements (affiliation, mutations, licences, engagements) : à réaliser exclusivement par chèque à l'ordre de la FFTT, adressés par courrier à Monsieur Jean-Marc Jacques. Un compte est ouvert à la FFTT pour une gestion séparée de l'Ile de la Réunion.

Aucun versement ne doit être réalisé par virement sur le compte de la ligue que vous utilisiez précédemment.

Championnats individuels de la Réunion : programmés le 10 juin, ils auront lieu comme prévu ; des informations vous seront communiquées prochainement.

Assemblée générale du 23 juin : vous avez été destinataires d'une nouvelle invitation pour une Assemblée générale, adressée par Monsieur Harry Razafinarivo, Président de l'association déchu de ses attributions par la FFTT. Cette date est maintenue, pour vous permettre de vous exprimer. **Cependant, contrairement à l'ordre du jour qui vous a été adressé, cette Assemblée générale ne pourra pas être électorale**, car le délai de deux mois pour sa convocation n'est pas respecté. La Commission interne transitoire se rapproche de Monsieur Razafinarivo pour modifier l'ordre du jour en conséquence, et vous tiendra informés de cette modification.

Comme vous pouvez le constater, la mission de cette Commission consistera principalement à assurer la continuité des missions de la FFT auprès des clubs et licenciés de la Réunion, pour que cette période de transition n'entraîne aucun trouble supplémentaire. Cette Commission est à votre disposition pour vous aider et répondre à toutes les questions que vous pourriez formuler.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.



Françoise LAPIQUE
Secrétaire générale
Responsable de la Commission Interne Provisoire